

Guide d'inscription 2015

C'EST QUOI ?



POUR QUI ?

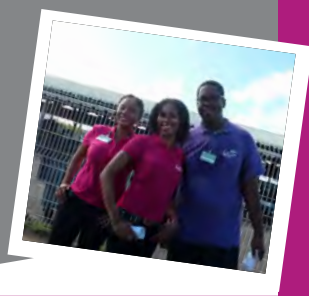


ADMISSION

POST BAC



COMMENT ?



QUAND ?



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Région Martinique



Le mot de Madame la Rectrice

Vous êtes en terminale,

Le service académique d'information et d'orientation (SAIO) du rectorat ainsi que l'ONISEP ont élaboré ce guide à votre attention dans l'objectif de vous accompagner tout au long de la procédure « admission post-bac », si vous envisagez de poursuivre des études. Il vous explique de manière pratique toutes les démarches à effectuer sur la plateforme :

www.admission-postbac.fr

Ce site Internet, dédié à l'admission en 1^{re} année de l'enseignement supérieur, devenu incontournable, gère la plupart des formations post bac. La procédure Admission post-bac participe d'une démarche unique qui vise à vous permettre de faire acte de candidature pour accéder à une formation post bac à la rentrée 2015. Cette démarche se décompose en quatre grandes étapes :

- votre inscription internet
- la constitution et l'envoi de vos dossiers « papier » de candidature le cas échéant,
- les phases d'admission
- l'inscription administrative dans l'établissement

Pour ces différentes étapes, des indications très précises vous sont communiquées dans ce guide, outil essentiel que vous et votre famille utiliserez au cours de toute la procédure.

N'hésitez pas à vous faire aider par votre professeur principal, vos autres professeurs, les conseillers d'orientation-psychologues de votre établissement ou au Centre d'Information et d'orientation (CIO). Il importe que vous soyez guidé(e) et accompagné(e) pour vous permettre d'élaborer des choix de poursuite d'études éclairés, diversifiés et ambitieux, prenant en compte les réalités socioéconomiques de notre environnement.

Les journées portes ouvertes des établissements offrant des formations post-bac (BTS, CPGE...) et de l'université des Antilles, les rencontres avec des professionnels, vous permettront également de mieux connaître les différentes filières et d'affiner vos choix.

A toutes et à tous, je souhaite une orientation réussie fondée sur la réalisation d'un projet personnel valorisant au mieux votre potentiel.

Catherine Bertho Lavenir
Rectrice de l'Académie de la Martinique

Je suis candidat	p 2
Les formations du portail.....	p 3
Les quatre grandes étapes ..	p 4
1 ^{re} étape	p 5
2 ^e étape	p 6
3 ^e étape	p 7
4 ^e étape	p 8
Informations utiles	p 10

Publication : Délégation Régionale de l'ONISEP
MARTINIQUE - Rectorat, Site Tartenson - BP 607,
97261 Fort-de-France Cédex

Directeur de la Publication : Georges Asseraf

Directeur Délégué : Louis-Georges Ledoux

Délégué Régional Adjoint : Victor Niénat

Rédaction : Yves Cheminat

Conception : Patricia Cestor

Régie publicitaire : DRONISEP Martinique

Tirage : 5 500 exemplaires

Impression : Antilles imprimerie - Guadeloupe

Dépôt légal : janvier 2015

Je suis CANDIDAT

à l'admission en 1^{re} année d'études supérieures

J'utiliserai le PORTAIL UNIQUE pour mes candidatures

www.admission-postbac.fr

Ce site me permettra de :

- m'**INFORMER** sur les formations présentes sur APB ;
- me **RENSEIGNER** sur les établissements (liens avec leur site) ;
- de **SAISIR** mes candidatures aux formations post-baccalauréat que j'aurai choisies ;
- de **SUIVRE** mon dossier et de **RÉPONDRE** à la proposition d'admission qui me sera faite.
- de me **METTRE** en relation avec le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires) en initialisant, depuis APB, mon dossier sur le Portail Vie Etudiante (PVE).

Ce site **regroupe** l'ensemble des formations, quels que soient leur implantation géographique, et le type de filières, sélectives (classes préparatoires, STS, IUT, écoles d'ingénieurs...) ou non sélectives (L1 : première année de Licence à l'université).

Je suis concerné(e) si

→ **Je suis en préparation ou titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent** permettant l'accès aux études supérieures en France.



Sur le site admission post-bac

→ **Je m'informe** sur les formations, leur contenu et les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer, sur les différents sites des établissements d'accueil.

Les FORMATIONS

pour lesquelles l'accès au portail est obligatoire

- ▶ Brevet de technicien supérieur (**BTS**) des établissements publics et privés sous contrat
- ▶ Brevets de technicien supérieur agricole (**BTSA**)
- ▶ Classe préparatoire aux grandes écoles (**CPGE**)
- ▶ Classe Préparatoire aux Études Supérieures (**CPES**)
- ▶ Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (**CUPGE**)
- ▶ Diplôme de comptabilité et de gestion (**DCG**)
- ▶ Diplôme de technicien supérieur (**DTS**)
- ▶ Diplôme universitaire de technologie (**DUT**)
- ▶ Diplôme des métiers d'arts (**DMA**)
- ▶ Première année de licence universitaire (**L1**) et première année commune aux études de santé (**PACES**)
- ▶ Formations d'**ingénieurs**
- ▶ Écoles nationales supérieures d'**architecture**
- ▶ Écoles de **commerces** dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations » (EGC en Martinique)
- ▶ Prépas des professions **paramédicales et sociales**
- ▶ **Mises à niveau** (hôtellerie, arts appliqués)
- ▶ Écoles Nationales d'**Art** dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »

Pour toutes les autres formations qui ne sont pas gérées par Admission post-bac :

- ▶ Je dois m'adresser directement aux écoles choisies pour connaître leurs modalités de recrutement et pour constituer le dossier de candidature.

Les Quatre grandes étapes

de la procédure d'admission

Première ÉTAPE

Inscription et enregistrement des candidatures

20 janvier

Ouverture du dossier d'inscription et saisie des candidatures

20 mars

Fin de l'enregistrement des candidatures



A tout moment, je dispose d'une rubrique "Contacts/Mes messages" permettant de poser une question sur la procédure aux responsables APB

Deuxième ÉTAPE

Validation et constitution des dossiers de candidature

20 mars au 2 avril

Confirmation des candidatures
Constitution des dossiers

2 avril

Date limite de l'envoi des dossiers papier

Jusqu'au 31 mai

Classement des vœux

Troisième ÉTAPE

3 phases de propositions d'admission

Réponses des candidats dans les 5 jours

8 juin

1^{re} phase

25 juin

2^e phase

14 Juillet

3^e phase

Quatrième ÉTAPE

Inscription administrative

Juin-Juillet

Inscription selon calendrier des établissements

26 Juin

15 septembre

Procédure d'admission complémentaire sur places vacantes.

À partir de 20 janvier 2015
jusqu'au 20 mars 2015

1 J'ouvre un dossier d'inscription électronique au moyen de mon numéro Identifiant National Élève (INE). Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{re}.

Si le site ne vous identifie pas :

- Si je suis scolarisé(e) en classe de Terminale ou de Mise à Niveau, je dois m'adresser à mon établissement afin qu'il vérifie mon n° INE et la date de naissance saisis dans la base élève.
- Sinon, je dois saisir les informations relatives à mon état civil, mes coordonnées...

2 Il m'est attribué un **n° de dossier** APB et un **code confidentiel**.

ATTENTION ! Ils sont affichés à l'écran une seule fois.
Notez et conservez ces codes **jusqu'à la fin de la procédure**.

3 Je saisis mon **e-mail**. Je choisis une **adresse valide** pour toute la durée de la procédure. Un code d'activation (6 lettres) est envoyé à l'adresse indiquée que je dois reporter dans mon dossier APB.

4 Je sélectionne l'ensemble de mes candidatures **avant le 20 mars 18 h**. Le nombre maximum de demandes est de **36 dont 12 par type de formation**. Pour plus de précision, nous vous conseillons de **consulter** «le guide du candidat» sur le site APB.

5 A chaque fois que j'enregistre une candidature, un message me demande de la classer parmi ma liste ordonnée de vœux.
Je classe mes différents vœux par ordre de préférence selon mes souhaits et mon projet.
IMPORTANT ! Je peux modifier l'ordre de mes vœux jusqu'au **31 mai 18 h**.



Confirmation des candidatures et Constitution des dossiers

Du 20 mars au 2 avril 2015

1 CONFIRMATION de mes candidatures

Je dois impérativement **confirmer** chacune de mes candidatures avant le **2 avril**.

ATTENTION !

- Si je **ne confirme pas** une de mes candidatures, celle-ci ne sera pas prise en compte.
- Si j'ai **confirmé** un vœu et que je change d'avis, je peux jusqu'au 31 mai le retirer de mon classement : il ne sera pas pris en compte, mais je ne peux pas le remplacer par un autre vœu.

2 CONSTITUTION de mes dossiers

Certaines candidatures nécessitent l'envoi d'un dossier papier et d'autres non, elles sont identifiables dans mon espace personnel par les mentions «**dossier électronique**» ou «**dossier papier**».

Quoi ?	Dossier papier	Dossier électronique
Comment ?	Je dois imprimer chaque fiche de candidature sur laquelle est indiqué l'ensemble des documents exigés par la formation sollicitée.	Ces candidatures ne nécessitent pas l'envoi d'un dossier papier.
Quand ?	Je dois constituer et envoyer un dossier par formation demandée avant le 2 avril 2015.	Je m'assure que mon dossier électronique est complet et que ma candidature est confirmée avant le 2 avril 2015.

Suivi de mes dossiers

- **Fin mars**, je consulte sur mon e-mail les messages m'informant de l'état de mon dossier APB.
- **du 5 au 8 mai**, je m'assure sur mon espace APB de la bonne réception de mes dossiers papier par les établissements destinataires.

Une seule proposition d'admission me sera faite, le classement de mes vœux est déterminant. Mais il est modifiable jusqu'au 31 mai 2015.

Propositions d'admission et réponses des candidats

A partir du 8 juin 2015

3 phases de propositions d'admission vont se succéder

Au cours de chacune de ces 3 phases, je dois répondre à la proposition qui m'est faite, en cas d'admission. Cette proposition est la meilleure possible, compte tenu du classement de mes vœux.

- Phase 1** - jeudi 8 juin à 8 h ➔ Réponse des candidats : avant le 13 juin à 8 h
- Phase 2** - jeudi 25 juin à 8 h ➔ Réponse des candidats : avant le 30 juin à 8 h
- Phase 3** - dimanche 14 juillet à 8 h ➔ Réponse des candidats : avant le 19 juillet à 8 h

Je dispose d'un délai de **5 jours pour répondre**. Si je ne donne pas de réponse à une proposition dans le délai de 5 jours, je suis considéré comme «candidat démissionnaire». **Tous mes vœux sont annulés**.

4 réponses sont possibles

➤ OUI définitif

J'accepte définitivement la formation qui m'est proposée.

➤ OUI MAIS

(possible si une demande mieux placée est en attente)

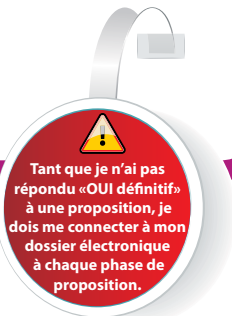
J'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés (où le dossier n'est pas refusé) ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle.

➤ NON MAIS

Je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés.

➤ JE RENONCE à tous mes vœux

Je ne suis plus candidat à aucune formation de ma liste de vœux.



Après avoir répondu un **OUI définitif** à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, un message me précise les modalités particulières d'inscription : dates spécifiques, procédures d'inscription... .

Je procède à mon inscription administrative dans l'établissement d'accueil.

L'obtention du baccalauréat est indispensable pour vous inscrire dans la plupart des formations post bac.

Procédure complémentaire

du 26 juin au 15 septembre 2015

Si tous mes vœux ont été refusés.

Si je n'ai pas formulé de vœux avant le 20 mars.

Si j'ai obtenu une proposition d'admission sur un vœu L1 alors que j'avais demandé en vœux prioritaires des formations sélectives (mon vœu L1 n'était pas n°1).

Si je suis sans admission mais en attente sur un vœu pour la 3^e phase d'admission.

Si je suis en démission automatique (je n'ai pas répondu dans les délais).

Je peux m'inscrire sur la procédure complémentaire d'admission post-bac à partir du **26 juin jusqu'au 15 septembre**.

Cette procédure, entièrement électronique s'effectue sur le site internet www.admission-postbac.fr

ATTENTION !

Pour plus d'informations sur la PC, je consulte le «Guide de la procédure complémentaire» accessible à la rubrique «Guide du candidat» sur la page d'accueil du site APB.

Vos questions

Nos réponses

◆ Comment faire si y a une erreur sur mon état civil dans APB ?

A la 1^{re} connexion, je peux corriger l'orthographe de mon nom et prénom, ma date de naissance, mon sexe... seulement à ce moment.

◆ J'ai un problème de connexion, quoi faire ?

Si le message « session expirée » apparaît, reconnectez-vous et reprenez où vous vous êtes arrêté. Organisez-vous pour éviter les connexions de dernière minute, qui risquent de saturer le site.

◆ **J'ai perdu mon code confidentiel, comment le récupérer ?** Cliquez sur la rubrique « codes perdus », il vous sera renvoyé sur votre adresse email déclarée dans 'Admission post-bac'.

◆ **Comment procéder si les bulletins du 2^e trimestre ne nous sont pas parvenus à la date du 20 mars ?** Ceci n'est pas un problème car, même si vous ne pouvez plus modifier vos vœux au delà de cette date, vous aurez encore accès à la saisie de vos notes **jusqu'au 2 avril**, date limite de confirmation des candidatures.

◆ **Je ne trouve pas la formation que j'envisage, pourquoi ?** La plupart des formations sont présentes sur admission-postbac, toutefois certaines ne relèvent du portail. Pour connaître les modalités d'inscription à ces formations vous devez vous adresser directement aux établissements concernés.

◆ **Est-ce que le classement des candidatures est important ?** Il est **ESSENTIEL** : si vous avez classé 4 vœux, et que vous avez une proposition d'admission sur votre vœu n° 2, par exemple, vos candidatures n° 3 et 4 seront **AUTOMATIQUEMENT** éliminées. Il faut absolument classer vos vœux en fonction de vos préférences : après le 20 mars, vous ne pourrez plus ajouter de vœux, mais vous avez jusqu'au 31 mai pour modifier votre classement si vous changez d'avis.

◆ En cas de problème lors de ma candidature en ligne que faire ?

Vous pouvez utiliser la fonctionnalité «contact/Mes messages» du portail Admission post-bac.

INFORMATIONS UTILES

Temps fort de l'orientation

- ↳ Salon du lycéen et de la jeunesse 2015.
- ↳ Nuit de l'orientation.
- ↳ Journées d'orientation et d'information à UA.

↳ Académie de la Martinique

www.ac-martinique.fr
(rubrique : orientation - admission postbac)

- ↳ Logement-Bourse
www.crous-antillesguyane.fr

↳ ONISEP

www.onisep.fr/mes-infos-regionales/martinique

Mon orientation en ligne répond a vos questions sur www.monorientationenligne.fr et par tél. : 0596 53 12 25

Site mobile Onisep sur votre smartphone : <http://mobile.onisep.fr>

Pour s'entraîner et simuler des candidatures avec le serious game APB. «Mon coach apb» sur le site de l'onisep.

↳ La librairie DRONISEP

Rectorat site de Tartenson
9 av St John Perse 97200
Fort de France
Tél. : 0596 72 57 97

↳ Le service universitaire d'information et d'orientation (SUIO)

Campus de schoelcher
97273 Schoelcher cedex - Tél. : 0596 72 73 18

↳ CIO (centres d'information et d'orientation)

Fort-de-France 97200
9 avenue St John Perse
Tél. : 0596 6312 88

Lamentin 97232
20 rue Martin Luther King
Tél. : 0596 57 00 11

Marin 97290
La Agnès - Immeuble DEMAR
Tél. : 0596 74 90 93

Trinité 97220
Centre d'affaire le Galion
Tél. : 0596 58 12 20



Présent sur admission post-bac

INTERNAT
DE LA
RÉUSSITE
Académie de la Martinique

email : internatdelareussite@ac-martinique.fr
Tél.: 0596 54 49 94



Région Martinique

Aides régionales aux étudiants



Offrir à tous des perspectives d'avenir, c'est l'une des missions du Conseil Régional. Aussi, la Région Martinique propose aux étudiants des aides destinées à l'amélioration de leurs conditions de vie.

VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE DES ÉTUDES

DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC EN MARTINIQUE

Vous souhaitez effectuer des études dans un établissement public en Martinique et vous êtes titulaire du baccalauréat, vous pouvez bénéficier d'une aide qui varie de 350 € à 800 €.

EN ÉCOLES SUPÉRIEURES PRIVÉES SOUS CONTRAT EN MARTINIQUE

Vous intégrez pour vos études une école supérieure privée de Martinique, une aide de 750 € à 1 500 € pourra vous être octroyée.

HORS DE LA MARTINIQUE

Votre filière n'existe pas en Martinique ou est saturée, vous êtes titulaire du baccalauréat, vous devez partir en France, Union Européenne, USA, Canada, Caraïbes, une aide de 1 000 € à 2 000 € peut vous être apportée.

DANS UN INSTITUT OU UNE ÉCOLE DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL AGRÉÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE MARTINIQUE

Vous pouvez prétendre à une bourse dont le montant varie de 300 € à 4 339 €.

Le calcul de la bourse prend en compte : le niveau de ressources déclarées de l'étudiant (e) et/ou de sa famille et ses points de charge.

INFOS : Service des Formations Sanitaires et Sociales - 0596 59 64 37 -

VOUS VOUS DESTINEZ A UNE CARRIÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT

Inscrit en 2^e année de master inter domaines « métiers de l'éducation » ou étudiant titulaire d'un master 2 et poursuivant une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement de l'enseignement, vous pouvez obtenir l'aide régionale pour la carrière d'enseignant comprise entre 750 € et 1 500 €.

DANS LE CADRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Vous êtes étudiant bachelier, vous avez été sélectionné dans le cadre du dispositif INSA LYON et Sciences PO PARIS, vous pouvez bénéficier d'une aide dans le cadre de la charte égalité des chances.

CHERCHEUR

Vous êtes étudiant titulaire d'un 3^e cycle et vous souhaitez préparer un doctorat, votre sujet de recherche présente un intérêt régional, une bourse à la formation doctorale de 11 500 € peut vous être accordée.

Vous souhaitez effectuer une thèse d'exercice, vous êtes étudiant titulaire d'un doctorat poursuivant des recherches en pharmacie et médecine. Une subvention d'un montant de 4 000 € peut vous être allouée.

Vous êtes étudiant non salarié, titulaire d'un doctorat, vous souhaitez effectuer des travaux de recherche, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire de recherche d'un montant de 10 000 €.

TOUTES CES AIDES SONT SOUMISES A DES CONDITIONS DE RESSOURCES ET A LA DÉCISION DES INSTANCES RÉGIONALES

INFOS : ESPACE ÉTUDIANTS

Standard : 0596 30 16 16 - 0596 59 11 54

www.spaceetudiants972.fr